



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis au Conseil général N° 02 / 2024

Rapport de gestion 2023

Préavis adopté par la Municipalité le 3 juin 2024



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour la 1^{ère} fois, ce préavis vous est présenté en complément du préavis relatifs aux comptes communaux.

1. Administration générale et Autorités

Autorités

- Municipalité

La Municipalité est composée de la manière suivante :

Yves Schopfer Syndic	<i>Administration générale, gestion du personnel communal, archivage, communication, domaines, déchets, inhumations, police des constructions, achats immobiliers</i>
Alain Garcia Vice-syndic	<i>Urbanisme, PACom, école et ASIABE, énergie, politique développement durable, plan énergie et climat communal (PECC), transport, gestion électronique des documents, mobilier et informatique</i>
David Spycher Municipal	<i>Gestion du patrimoine communal, gestion des bâtiments communaux, refuge, routes, forêt, cultes</i>
Anne-Marie Perret-Gentil Municipale	<i>Finances, assurances, action et cohésion sociale, dons et subventions, sécurité sociale, santé, seniors</i>
François Menzel Municipal	<i>Espaces publics, voirie, eaux potables, eaux usées et assainissement, police, police population, protection civile, pompier, manifestations</i>

La Municipalité s'est rencontrée à 32 reprises pour des séances ordinaires le lundi à 19h00. Elle a reçu aussi à 9 reprises différents interlocuteurs en avant séance.

Elle s'est occupée des affaires courantes de la Commune ainsi que divers dossiers tels que le PACom, le projet photovoltaïque communal, le projet de route communale Echichens- Vaux, la fin du projet du sentier de la Morges ainsi que de la gestion financière de la Commune.

- Conseil général

Le Conseil général, composé de 31 membres s'est réuni à trois reprises, sous la Présidence de M. Claude-Alain Gebhard, et a examiné cinq préavis de la Municipalité.

Préavis 01/2023 Comptes Communaux 2022



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis 02/2023 Demande d'un crédit de Frs 100'000.- TTC pour la mise en place de deux abris de bus sur les arrêts « Petit-Vaux » et « Village »

Préavis 03/2023 Le renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

Préavis 04/2023 Budget 2024

Préavis 05/2023 Demande de crédit complémentaire pour la suite de la révision du Plan d'affectation communal PACom anciennement PGA

Nous profitons de remercier le Conseil Général qui nous a soutenu en acceptant tous nos préavis.

Grefe Municipal

Au mois d'avril 2023, une nouvelle collaboratrice a repris le travail de secrétaire à l'administration communale avec un taux d'activité de 50%. Elle a collaboré durant 3 mois avec notre ancien secrétaire communal M. Raymond Stoudmann qui a pris sa retraite le 30 juin 2023.

Nous profitons à cette occasion pour le remercier pour les 17 années durant lesquelles il a œuvré à l'administration de notre village.

Mme Sophie Conus, nouvelle secrétaire communale, ayant remis sa démission pour décembre 2024, cela pour des raisons personnelles, nous avons dû durant le mois de novembre 2023 passer une annonce pour la recherche d'un-e nouveau-elle secrétaire à un taux d'activité revu à la hausse à 60%.

A noter que le poste est prévu avec un 10%-15% pour le secrétariat de l'AVM qui a déménagé son bureau de Bussy-Chardonney à Vaux en juin 2023.

A mi-décembre, nous avons rencontré 4 candidates pour le poste et nous avons pu faire notre choix juste avant Noël. Nous avons retenu Mme Barbara Vanrietvelde qui est entrée en fonction le 1^{er} février 2024.

Durant la fin de l'année, malgré la recherche d'une secrétaire intérimaire qui s'est avérée négatif, la Municipalité a géré, du mieux qu'elle pouvait, le travail administratif en attendant la nouvelle secrétaire.

Contrôle des habitants

La Commune compte 180 habitants au 31.12.2023 dont 33 enfants mineurs. Nous avons accueilli 3 nouveaux citoyens qui ont eu la majorité et donc le droit de vote.

Informatique – GED

En juin 2016, la Municipalité de Vaux-sur-Morges a implémenté une Gestion Electronique des Documents (GED) afin de permettre une centralisation, une sécurisation et un accès facilité aux documents. La solution retenue à l'époque a consisté en la mise en place d'un serveur local.

A l'automne 2021, profitant du vieillissement du serveur et suite aux cyberattaques de différentes communes sur le Canton de Vaud, la Municipalité s'est posée la question de l'utilité d'un audit de cybersécurité afin d'évaluer le niveau de sécurité de sa GED et de son environnement informatique.



Commune de Vaux-sur-Morges

Nature et diversité

L'avis étant unanimement favorable, le processus d'audit a été débuté en décembre 2021 avec l'Association suisse pour le label de cybersécurité, détentrice du label Cyber-Safe.ch.

Malgré une gestion sérieuse de l'informatique communale, les résultats de l'audit rendus début février 2022 ont mis en évidence plusieurs lacunes ne correspondant plus aux critères actuels de sécurité informatique.

A la lumière de cet état des lieux insatisfaisant, la Municipalité, à l'unanimité, a décidé de s'engager dans une labellisation de cybersécurité. Afin de répondre aux exigences du label, il a fallu procéder à une refonte complète de l'infrastructure et de la gestion informatique de la commune. Cela a entraîné de nombreuses heures de travail tant de la part de notre prestataire informatique que du Vice-syndic afin de mettre en place la nouvelle solution impliquant, entre autre, l'abandon du serveur local pour une prestation externalisée en Suisse, des règles de sauvegarde/récupération étendues, des accès avec authentification multifacteurs et règles minimales obligatoires des mots de passe, un antivirus centralisé, une gestion des droits d'accès, des boîtes emails permettant le cryptage des messages si nécessaire, etc... Après presque 8 mois de travail afin de remplir tous les critères de sécurité exigés, la commune de Vaux-sur-Morges a obtenu, à sa grande satisfaction, le label suisse Cyber-Safe.ch le 12 septembre 2022. Cette certification nationale démontre la volonté communale de préserver la sécurité des données qui lui sont confiées en appliquant les standards de sécurité les plus élevés en vigueur.

Si cela ne garantit pas de prévenir à 100% une éventuelle attaque réussie de cybercriminalité, elle permet de réduire au minimum les dégâts potentiels d'une telle attaque en préservant l'intégrité des données existantes et une remise en exploitation propre et sûre en un temps minimal. Les hackers ne manquant pas d'ingéniosité, le label obtenu est valable jusqu'au 22 mars 2024. Au terme de cette date, la commune devra se soumettre à un nouvel audit si elle souhaite savoir quel est son niveau de sécurité du moment et garder son label Cyber-Safe.ch.

Instance Cantonale UCV-ADCV

Le Syndic a participé à 3 séances ordinaires de l'UCV ainsi qu'à 4 après-midis avec la commission des bourgs et villages pour le district de Morges. Cette commission est représentée par 2 syndics par district pour les petites communes.

Le Syndic a également suivi 4 séances ordinaires de l'AdCV. Cette faitière défend mieux les petites communes contre le Canton de Vaud et nous soutient dans la démarche du recours contre la péréquation.

Communication

Depuis maintenant une année, la Commune a mis en place pour communiquer une application pour smartphone. A ce jour, 141 utilisateurs sont enregistrés. Cet outil nous permet de communiquer des informations rapidement. Elle présente également toutes les informations sur le fonctionnement de la Commune. A moyen terme, nous souhaiterions abandonner la version papier du tout ménage communal mais celle-ci restera toujours possible, sur demande, pour celui qui la souhaite.

Manifestations

La Municipalité apprécie beaucoup les initiatives prises par une association ayant pour but d'animer la Commune, les Pro-fêtes. La Municipalité aide d'ailleurs activement l'association par le biais d'une subvention communale ainsi que par le prêt de matériel.



Commune de Vaux-sur-Morges

Nature et diversité

De manière plus générale, les manifestations principales suivantes ont eu lieu et celles-ci ont été très appréciées par les habitants de notre village :

- Le traditionnel 1er août a eu lieu, comme de coutume, au refuge et a permis aux habitants de Vaux de se rencontrer et de partager dans une ambiance conviviale ponctuée de (rapides) discours des autorités. Nos amis du village voisin de Clarmont nous ont rejoint au moyen d'un char tiré par un tracteur, comme le veut la tradition entre nos deux villages.
- Un concert aurait dû avoir lieu au refuge en juillet 2023. Malheureusement, ce dernier a dû être annulé pour raison de santé d'un membre du comité des Pro-fêtes. Cette personne étant sur la voie de la guérison, cette manifestation pourra être reprogrammée en 2024.
- Un samedi d'automne, une cueillette de champignons a été organisée sous l'œil très aiguisé du mycologue Jean Petit-Matile. La dégustation de la récolte a fait l'unanimité !
- En décembre, les cagettes de l'Avent ont repris leur place près de la Maison de Commune sur la place Sutermeister. Cette manifestation a, comme lors de sa première édition, remporté un franc succès auprès des habitants de notre village.
- Enfin, l'accueil des nouveaux citoyens a permis en décembre 2023 d'accueillir nos jeunes citoyennes et citoyens ayant passé 18 ans dans l'année, ainsi que les nouveaux habitants ayant fort judicieusement décidé d'élire domicile dans notre beau village.

2. Finances

L'exercice 2023 boucle avec une marge d'autofinancement positive de Fr. 175'346.47 contre une marge négative de CHF 8'800.- au budget. Nous résumons ci-après les principaux écarts par rapport au budget.

Dans les charges

- Administration générale, diminution "nette"	Fr. - 14'900.00
- Impôts, augmentation des intérêts bonifiés et ristournes, ces éléments varient en fonction des impôts facturés (ristournes) et des encaissements (intérêts bonifiés)	Fr. 73'200.00
- Fonds de péréquation "net", augmentation	Fr. 117'800.00
- Cohésion sociale, augmentation	Fr. 586'800.00
Développement durable, diminution	Fr. 16'800.00

Dans les revenus

- Impôts, augmentation des recettes fiscales ordinaires (impôt revenu/fortune personnes physiques et personnes morales)	Fr. 825'200.00
- Service financier, augmentation revenus des capitaux	Fr. 76'400.00

Excédent global des revenus/charges	Fr. 87'036.12
Amortissements de divers investissements (crédits extrabudgétaires) par des prélèvements aux fonds de réserve :	
- prélèvement au fonds de réserve élimination des déchets	Fr. 43'860.07
- amortissement aménagement déchetterie	Fr. -43'860.07
- prélèvement au fonds de réserve réfection chemins communaux	Fr. 0.00
- amortissement reconstruction du Pont de Vualliemey	Fr. 0.00
Amortissements et attributions décidés lors du bouclage :	
- attribution au fonds de réserve rénovation refuge	Fr. -45'000.00
- attribution au fonds de réserve rénovation imm. locatif Pierrafuz	Fr. -20'000.00
- attribution au fonds de réserve rénovation imm. locatifs Clarmont	Fr. -20'000.00
- attribution au fonds de réserve investissements/besoins futurs	Fr. 0.00
Excédent des revenus viré à capital	Fr. 2'036.12

A noter que la commune clôture ses comptes avec un excédent de Fr. 2036,12 contre un excédent de Fr. 5666,92 en 2022.

Nouvelle péréquation (NPV)

- Explication du projet

Dans le programme de législature 2022-2027 on retrouve la volonté du Conseil d'Etat de consolider les relations avec les communes, notamment en construisant un nouveau système péréquatif et en refondant le financement de la participation à la cohésion sociale (PCS).

En août 2020, un premier accord portant sur un rééquilibrage financier à hauteur de CHF 150 millions par an en faveur des communes, au plus tard dès 2028, a été conclu entre l'Etat et l'Union des communes vaudoises (UCV). La progression du rééquilibrage prévue par ce premier accord a ensuite été accélérée, dès 2021 déjà, avec l'injection par l'Etat de CHF 125 millions supplémentaires répartis sur 5 ans.

Suite à ce premier accord, les discussions avec les faïtières ont repris en vue d'une refonte du système de péréquation, ce dernier étant trop complexe et engendrant d'importants effets de bord plaçant de plus en plus de communes dans une situation financière difficile. Dans le même temps, l'initiative populaire SOS Communes, qui demande la reprise par l'Etat de l'entier des dépenses sociales en contrepartie d'une bascule de quinze points d'impôt en faveur de ce dernier, a abouti au mois de juin 2021. Au mois de septembre 2022, le Conseil d'Etat a annoncé son intention d'élaborer, en étroite collaboration avec l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV), un contre-projet à l'initiative SOS Communes traitant à la fois de la problématique du financement de la participation à la cohésion sociale (PCS) et de celle de la péréquation intercommunale.

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV). L'accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes qui avait été

instauré par l'accord de 2020 entre l'Etat et l'UCV et une nette diminution de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales, dès 2026.

L'avant-projet de nouvelle péréquation, comprenant un bilan global de ses effets par rapport au système actuel, a été mis en consultation publique du 9 mai 2023 au 15 juillet 2023. Le contre-projet à l'initiative SOS communes et le bilan global définitif ont ensuite été transmis au Grand Conseil le 5 octobre 2023. En fonction du résultat et du rythme des travaux parlementaires, une votation populaire pourrait être organisée déjà à la fin du premier semestre de 2024. Après sept séances consacrées à l'examen du contre-projet, la commission du Grand Conseil a préavisé favorablement en sa faveur, moyennant quelques modifications mineures. Deux commissaires ont néanmoins décidé de déposer des rapports de minorité. Le débat en plénum aura lieu dans le courant du mois de mai 2024. Une votation populaire pourra ainsi être organisée en automne 2024, ce qui permettra l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1er janvier 2025.

- Impact pour notre commune

Le canton a établi un bilan global qui compare les deux systèmes pour chaque commune. Le détail pour notre commune est le suivant :

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)						Système de péréquation actuel (données 2022 avec dépenses thématiques lissées)			
Péréquation intercommunale			Factures cantonales		A	B			
Péréquation des ressources	Besoins structurels	Charges des villes	PCS	Police	Total NPIV	Péréquation directe	PCS	Police	Total actuel
4'363'572	-6'782	100'495	166'376	26'657	4'650'319	735'035	3'620'810	122'279	4'478'124

Entre l'ancien et le nouveau système proposé, il y a une augmentation des charges total de Fr. 172'195.- pour notre commune.

Par ailleurs, il est prévu que les communes désavantagées bénéficient d'une compensation transitoire de cette augmentation des charges. Les compensations seront les suivantes :

- 100% en 2025
- 100% en 2026
- 75% en 2027
- 50% en 2028
- 25% en 2029

Recours à la cohésion sociale

Par arrêt du 10 décembre 2021 (réf. GE 2020.0204, GE 2020.0208. et GE 2020.0209), la CDAP a rejeté ce recours tout en constatant que le système de péréquation mis en place n'est "pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés compromis."

En janvier 2022, ces treize communes ont interjeté recours au Tribunal fédéral contre cet arrêt. Elles mettaient en cause, en particulier, le refus de la CDAP de tirer les conséquences logiques de son propre constat.

Par arrêt du 23 juin 2023 (réf. 2C_94/2022, 2C_98/2022 et 2C_108/2022) le Tribunal fédéral leur a donné raison. Il constate non seulement "une violation grave" du droit des communes d'être entendu mais rappelle la conclusion de la CDAP citée dessus, pour conclure :

"... ces constatations de résultats contraires au droit ... auraient dû conduire à l'annulation des décisions litigieuses."

Le Tribunal fédéral a renvoyé la cause aux instances cantonales "pour nouvelles décisions dans le sens des considérants" de l'arrêt.

Les treize communes se félicitent de cette décision, qui reconnaît leurs arguments de longue date que la péréquation, telle que pratiquée actuellement par le canton de Vaud, porte atteinte à leur autonomie et à leur droit d'être entendues. L'arrêt sera aussi important pour toutes les factures sociales délivrées depuis celle de 2019. Douze communes ont fait recours contre les montants pour 2020, 36 contre ceux de 2021 et 35 recours contre les montants 2022. L'arrêt sera aussi important pour toutes les communes du canton qui souhaitent contester les décomptes futurs de la péréquation, jusqu'à la mise en vigueur de la réforme de la péréquation prévue pour 2025.

Le 31 août 2023, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a communiqué les chiffres qui sont à la base du futur calcul des décomptes finaux. Cet envoi comporte uniquement un fichier Excel, la DGAIC renonçant à envoyer les informations sous format papier, sous prétexte de leur quantité importante. Nous ne pouvons que constater l'ensemble des chiffres qui nous sont présentés, dès lors qu'il est clairement établi que les données sont à la fois invérifiables et partiellement fausses. Nous avons aussi montré qu'il était impossible de vérifier nous-même la véracité de ces données, par la nature des choses, et parce que nous n'avons aucun accès à l'intérieur des autres administrations communales.

La décision relative à la péréquation 2021 prise par le juge instructrice le 30 novembre 2023 : Constatant que les recours sont devenus sans objet en raison du retrait des décisions du département, elle alloue une somme de CHF 500.- par Communes à titre de dépens.

Le 6 décembre 2023, le DITS considère qu'il n'y aurait aucun motif de remettre en question les résultats liés aux décomptes 2022. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 23 juin 2023 sur la péréquation 2019, le canton avait annulé ses décisions et donné la possibilité aux communes de se prononcer sur les fichiers Excel. Il estime ainsi s'être conformé à l'arrêt du TF, en respectant le droit d'être entendu des communes. D'après le DITS, les chiffres fournis par ces dernières auraient suffisamment été vérifiés et les décisions litigieuses résulteraient uniquement d'une application stricte de la législation pertinente.

Il précise encore qu'un décompte séparé, portant uniquement sur la participation à la cohésion sociale, sera notifié par le DSAS.

Ceci est un résumé des différentes étapes passées durant l'année 2023 avec ce recours. Ce dossier est complexe et la Municipalité ainsi que toutes les autres communes, continuent et ne lâchent rien pour le moment. Nous attendons du Canton qu'il vienne à la table de discussion et c'est l'énergie que l'on va mettre durant l'année 2024.

Dons et subventions 2023

Durant l'année 2023, la Municipalité a soutenu financièrement pas moins de 10 sociétés sportives, 10 sociétés culturelles, 19 associations caritatives et seulement trois manifestations dans le district de Morges.

La Municipalité a mis en place des critères pour l'attribution des dons. Elle soutient les enfants et les jeunes jusqu'à leur majorité pour un montant de CHF 80.-/par personne.

3. Domaines et bâtiments

Domaines

- Projet Sentier de la Morges

Le sentier a été terminé durant l'automne et cette fois nous pouvons relier Morges à Vaux-sur-Morges par ce sentier didactique comportant des stèles afin de rendre le parcours intéressant pour tous les âges. Un problème avec une passerelle au-dessus d'un ruisseau entre Monnaz et Vaux a retardé le projet parce qu'il y a eu besoin de faire une étude géologique afin de la remplacer celle-ci par les bons matériaux.

Forêts

- Situation climatique

Plusieurs événements climatiques sont survenus durant l'année ce qui a eu un effet négatif sur les forêts et a compliqué la gestion forestière. Deux épisodes importants de vents violents ont fait des dégâts dans toute la région, au début du printemps et au mois de juin. Une vague de chaleur s'est ensuite installée ; la Suisse a connu le 5^{ème} été le plus chaud depuis le début des mesures. C'est donc la deuxième année consécutive que la moyenne de chaleur est enregistrée à plus de 1,6°C supérieur à la norme. Il en est de même pour le manque de précipitations estivales enregistrées dès le mois de juin. A la fin août, une longue période de fortes précipitations commence, largement au-dessus de la norme. Ces dernières couplées à quelques épisodes de fort vent, de nombreux arbres ont versé et plusieurs inondations sont survenues sur l'ensemble du territoire.



(Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse, bulletin climatologique année 2023)

Les effets se font ressentir sur les principales essences forestières où l'on observe une augmentation de dépérissement des hêtres, frênes, sapins, épicéas et même du chêne. L'accumulation des périodes de chaleur, de déficit hydrique et de rafales de vent ont contribué à une forte augmentation du bostryche typographe et de scolyte du sapin blanc. Plusieurs coupes forcées (non-planifiées) ont dû être réalisées en plus des exploitations de chablis épars et de la sécurisation des infrastructures (ex. sentier, refuge) tout au long de l'année ; que ce soit pour la lutte sanitaire ou la sécurisation.

Les prix de vente du bois résineux ont baissé continuellement tout au long de l'année et particulièrement pour les qualités inférieures de bois de sciage. Les prix de vente gros bois et de belle qualité ont été moins impactés par la baisse des prix. Les volumes de bois d'épicéa bostryché venu sur le marché ont fortement augmenté. Cela a encombré le marché du bois de sciage bostryché, du bois d'industrie résineux et du bois de déchetage résineux et a ainsi fait baisser les prix de vente.

Les prix de vente de bois feuillus se portent mieux, avec une hausse du prix moyen des grumes de hêtre et du bois de feu. Les prix des autres assortiments restent constants et la demande est élevée.

Le mois d'août a été marqué par l'arrivée d'une nouvelle garde forestière, Mme Mélanie Ledoux, à la suite du départ de M. Yann Bornand, garde forestier du Triage de la Senoge depuis 2010.

- Exploitation des bois

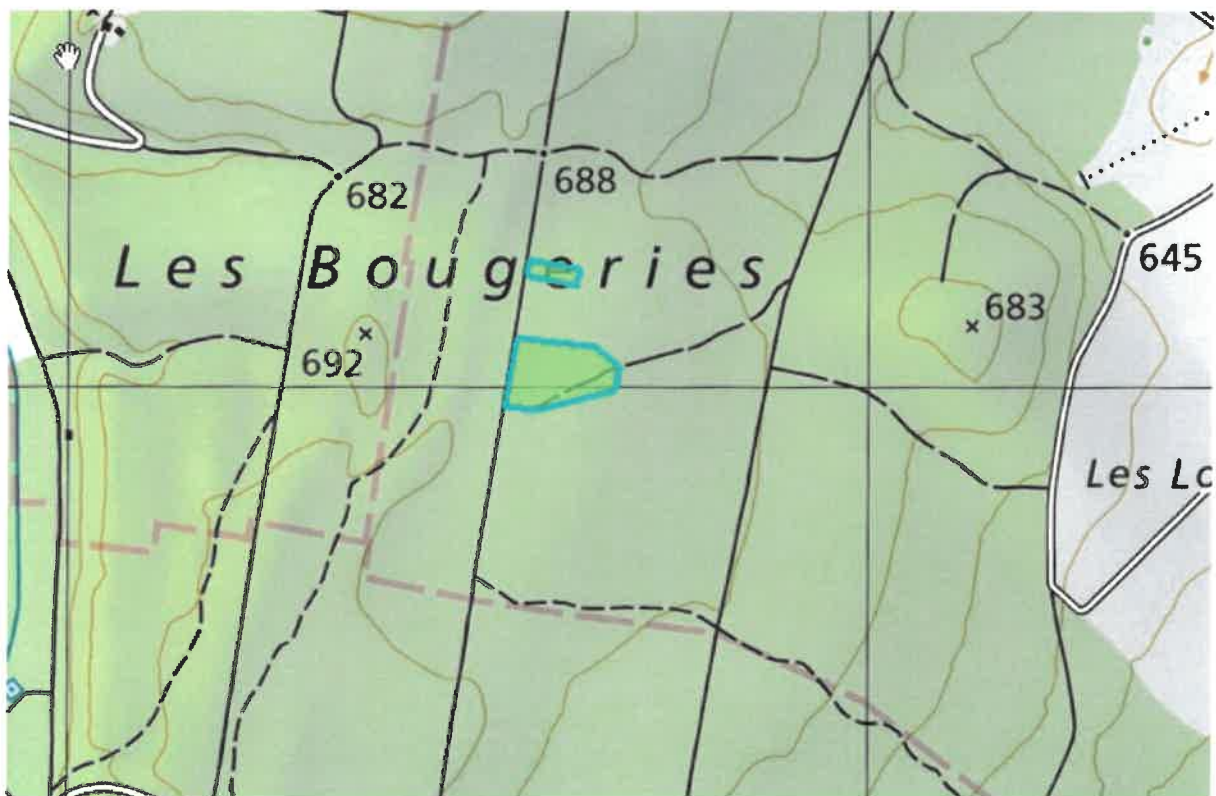
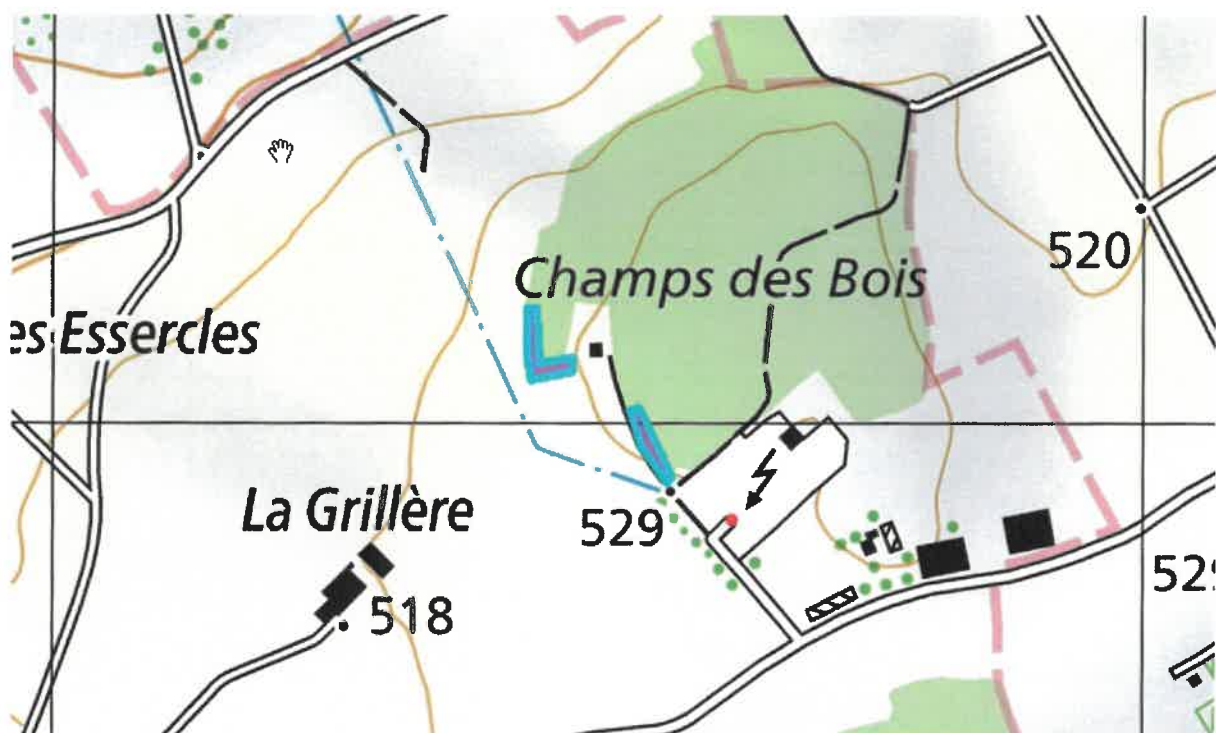
Une coupe en lisière a été réalisée près du refuge dans le but de sécuriser le chemin d'accès au refuge et la ligne haute tension.

A la fin de l'été ainsi qu'au début de l'automne, une coupe importante a été réalisée aux Bougeries à la suite d'une infection des épicéas par le bostryche.

Possibilité de coupe annuelle : 80m³

Volume martelé : 472m³ dont 122m³ en coupe normale et 350m³ en bois bostryché

Plans de situation des exploitations de bois 2023



- Soins aux jeunes peuplements

Les soins aux jeunes peuplements regroupent toutes les interventions forestières, partant de quelques centimètres à environ 10cm de diamètre. Ces soins permettent de favoriser les arbres possédant les qualités désirées, telles qu'un tronc rectiligne ou la stabilité, tout en supprimant les arbres ne possédant pas les critères voulus. La santé des arbres et les essences adaptées à la situation forestière sont également prises en compte. Les soins ont été réalisés au même endroit que la coupe de bois sur une surface de 2'800m². Cet entretien de la forêt est subventionné par le canton de Vaud et la Confédération.

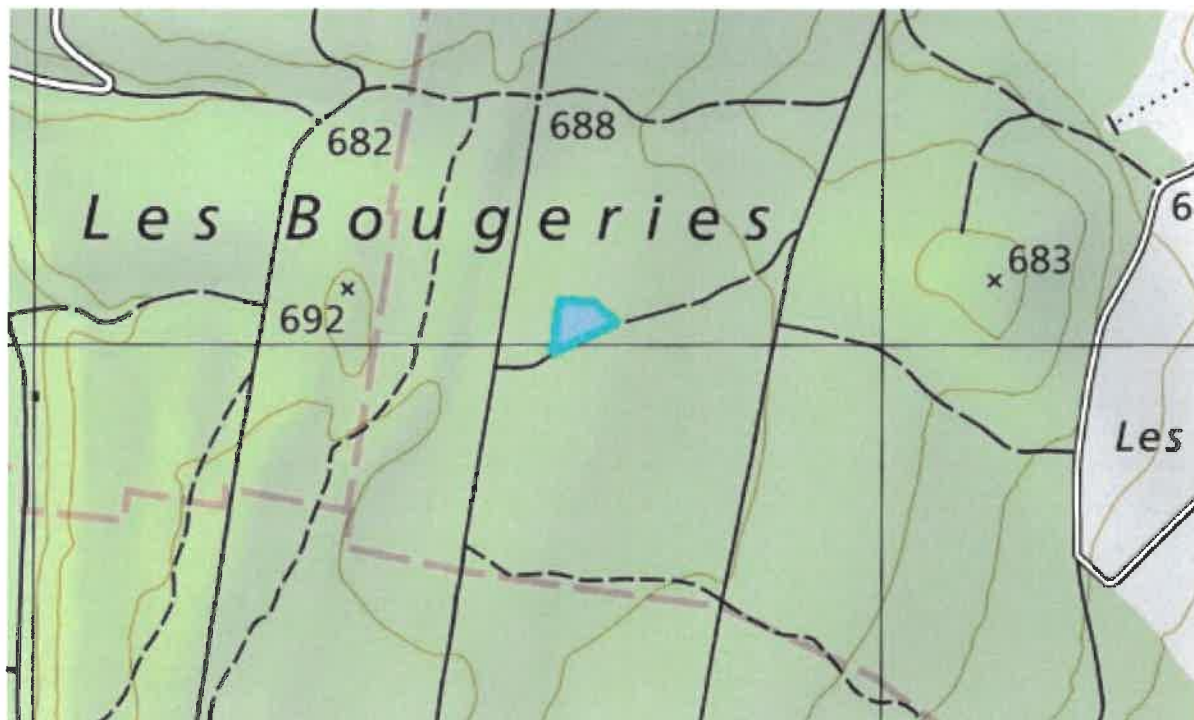
- Plantations

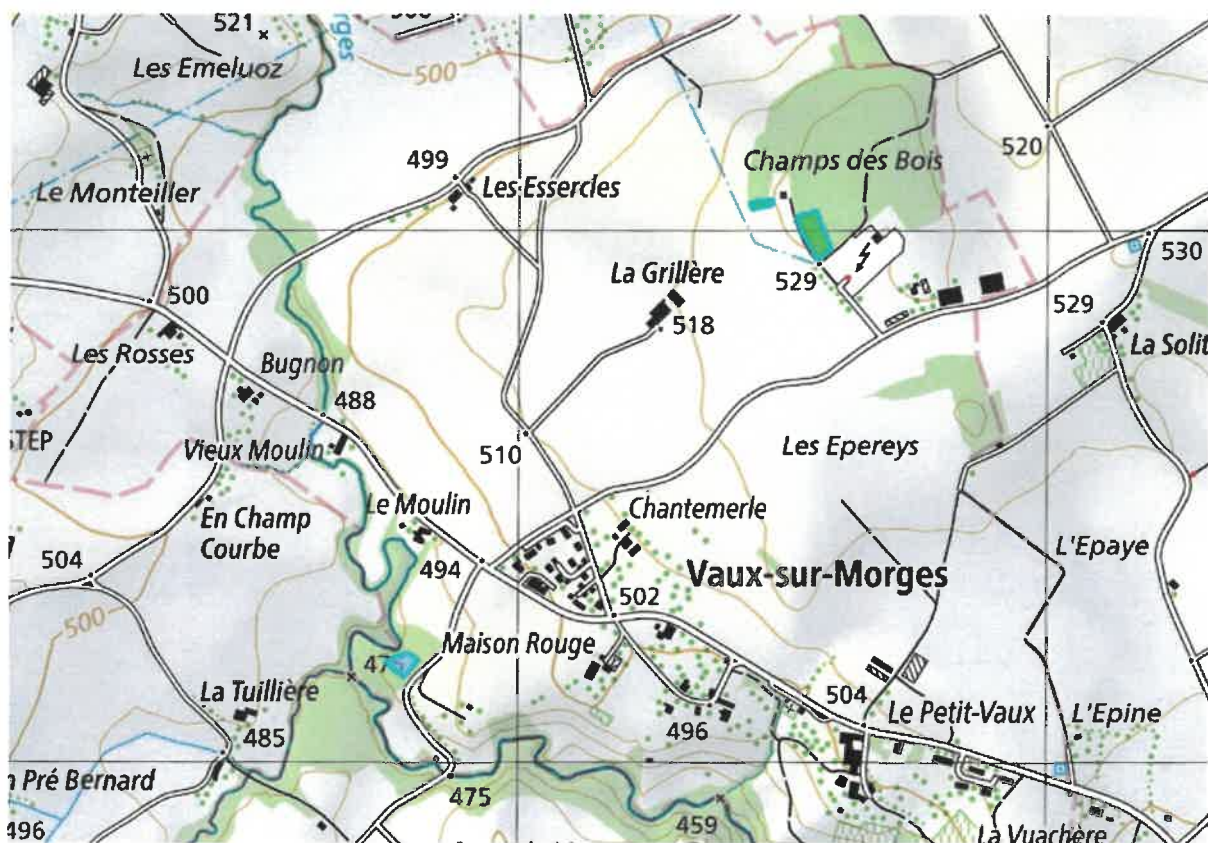
Une plantation d'essence rare a été créée vers la Morges. 125 plants de cerisiers ont été utilisés pour sa création. Vers la fin de l'automne, quelques plants de cerisier et de charmes ont été plantés dans la lisière exploitée, près du refuge. Des érables planes ont été plantés dans la trouée de bostryche aux Bougeries.

Plantation : 125 cerisiers, 60 charmes et 30 érables plane

Soins aux plantations : 0.36 hectares

Plans de situation des soins & plantations 2023





Un arbre un enfant

Pour terminer, nous avons planté 60 plants forestiers à proximité du refuge pour le projet « Un arbre un enfant »



Énergie et éclairage public

- Énergie photovoltaïque citoyenne - avancement du projet

Dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil Général approuvait le préavis 09/2021 accordant à la Municipalité un financement de CHF 140'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque citoyenne sur les toits des hangars agricoles de l'exploitation Spycher. Pour voir le jour, ce projet devait obtenir le statut de projet pilote par le Canton de Vaud et potentiellement par l'Office fédéral de l'énergie, la loi actuellement en vigueur ne permettant pas de traverser le domaine public pour fournir directement de l'électricité à un voisin en passant par le réseau du distributeur local comme Romande Energie. Courant 2022, une solution techniquement simple et économique a été imaginée par le spécialiste énergie mandatée pour ce projet par la Municipalité, Monsieur François Calame, en collaboration avec l'ASEC (Association Suisse pour l'Energie Citoyenne), sous la forme de mini capteurs apposés sur les compteurs officiels. Cette solution permet de comptabiliser une consommation virtuelle matchée avec la production photovoltaïque réelle afin de permettre une rétrocession financière au citoyen qui a souscrit au projet communal en utilisant le revenu de l'énergie photovoltaïque revendue à Romande Energie. Cette solution permet de s'affranchir des restrictions de la loi qui interdit une autoconsommation en dehors de la parcelle de production.

En septembre 2022, afin d'avancer dans la concrétisation du projet, M. Barre, de l'entreprise Planair SA, ingénieurs conseils, a été mandaté afin de préparer les appels d'offres publics. La fin de l'année a également permis d'installer 3 mini capteurs permettant de tester grandeur nature le système en corrélant les consommations de 3 ménages avec la production de l'installation photovoltaïque de Clarmont, similaire au projet de Vaux-sur-Morges.

L'année 2023 a permis de faire un appel d'offre à 4 entreprises et de donner l'adjudication à l'entreprise Electrosol SA lors de la séance de Municipalité du 13 mars 2023. En parallèle, une demande a été envoyée à Romande Energie en vue de l'installation d'un nouveau transformateur permettant d'absorber la production prévue. L'installation de la centrale était prévue pour août avec une mise en fonction d'ici fin 2023.

En parallèle, une séance d'information aux citoyens s'est tenue au refuge le 2 février 2023 en soirée en présence des différents intervenants, permettant d'apporter les nouveaux éléments en cours et de répondre aux questions.

Malheureusement, au fil de l'avancée du projet, différents écueils sont apparus, tant financiers que techniques. A la fin 2023, les onduleurs ne sont pas encore installés et la centrale photovoltaïque n'est donc toujours pas en fonction, même à capacité réduite. Nous espérons une mise en service de la centrale photovoltaïque au 1^{er} semestre 2024.

Bâtiments

- Pierrafuz

Suite à diverses inondations du sous-sol, nous avons procédé à des investigations. Nous avons fait effectuer un curage de la totalité des écoulements des eaux claires, ce qui semble avoir porté ses fruits car aucune inondation n'a été constaté depuis ces travaux.

A l'automne, les angles des caissons de stores ont été fermé afin d'éviter la présence de nids de moineaux.

- Clarmont

A la Rue du Village 32, le compresseur de la pompe à chaleur a dû être remplacé. Les travaux ont pu être effectués sous garantie.

Dès le printemps, plusieurs épisodes d'inondations des sous-sols ainsi que du garage souterrain ont fait leur apparition. Après des contacts répétés et de multiples séances sur place nécessaires à déterminer les responsabilités (entreprises de constructions, architectes, ingénieurs et promoteurs), nous avons fait faire une chambre de visite à l'entrée du garage souterrain. Celle-ci nous permet de procéder à un curage régulier, évitant ainsi, espérons-le, de nouveaux problèmes liés aux écoulements.

Nouvelle chambre de visite se trouvant sur la droite du cliché



L'agrandissement des terrasses liées aux appartements du rez-de-chaussée du bâtiment 32a a pu être réalisé à l'automne. De plus, le revêtement des entiers d'accès aux deux bâtiments a été changé. Ces deux aménagements ont fait partie du préavis n°8/2022.

Terrasses nouvellement agrandies



Nouveau revêtement des sentiers d'accès aux bâtiments de Clarmont



- Maison de commune

Suite à un courrier de la part du canton de Vaud dont le but était de rendre attentives les communes quant à leur devoir d'exemplarité sur le plan énergétique de leur patrimoine immobilier, nous avons fait faire un CECB+ (rapport énergétique). Celui-ci nous servira de base pour les réflexions au sujet de l'utilisation du bâtiment ainsi que de sa rénovation.

- Refuge forestier

Au cours de l'année, nous avons, dans un premier temps, agrandi le bûcher et créé un local matériel qui nous permet le stockage des divers outils nécessaires à l'entretien des alentours.

Bûcher agrandi et local matériel (sur la droite)



Nous avons également construit une piste de pétanque.

Pour terminer, le rafraîchissement de la façade sud du refuge ainsi que des tables extérieures a été effectué à l'automne.

Piste de pétanque nouvellement aménagée et tables extérieures rafraichies



4. Travaux et Territoire

Aménagement du territoire communal - plan général d'affectation

- Préavis pour une demande de budget complémentaire

Véritable serpent de mer, le renouvellement du Plan Général d'Affectation (PGA) a été initié par la Municipalité en 2015 suite à la nouvelle LAT entraînant une modification de la LATC et de son plan directeur cantonal. Cela avait d'autant plus de sens que l'actuel PGA date du 23 juillet 1980, même s'il y avait eu des modifications et des plans partiels d'affectation au fil des ans. Ce projet, qui semblait presque une formalité à l'époque au vu du peu de modifications possibles sur le territoire communal (en particulier l'absence de nécessiter de dézoner), avait été validé par le Conseil Général sur préavis (01/2015) lors de sa séance du 18 mars 2015 pour un montant de CHF 81'000.-.

Force est de constater qu'après plus de 8 ans de travaux en collaboration avec l'urbaniste mandaté, Monsieur Wenker de l'Agence Wenker Architecture (AWA), non seulement le PGA a changé de nom puisqu'il s'appelle désormais le Plan d'Affectation Communal (PACom) – sans compter les différentes personnes en charge du dossier à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) qui se sont succédées – mais surtout, les propositions successives soumises au Canton se sont vues signifier

systématiquement une fin de non-recevoir en suivant à la lettre les multiples règlements sans tenir compte des particularités du bâti communal. Les différents allers-retours avec le Canton, en partie dus à l'élaboration de nouveaux règlements cantonaux entrés en vigueur après soumission de notre dossier lors de l'examen préliminaire, ont nécessité de nombreuses heures de travail du bureau AWA épuisant, début 2022, le budget prévu au préavis. Finalement, courant juillet 2022, le projet final a été envoyé pour examen préalable au Canton.

Malgré le délai annoncé de trois mois par le Canton pour répondre, la Municipalité a enfin reçu la position du Canton fin janvier 2023 ! En substance, toutes les propositions visant à améliorer l'existant afin de le valoriser en le regroupant par des rocades de terrain ont été une fois encore refusées.

A ce stade, le budget du préavis initial étant déjà dépassé de Fr. 23'000.-, une réflexion sur la suite de la procédure a dû être menée. Trois possibilités s'offrent à la Municipalité :

- arrêter le projet de révision du PACom et laisser le Canton l'établir (aux frais de la Commune) ;
- suivre les exigences de Canton ce qui revient à ne rien changer à l'existant ;
- poursuivre les investigations afin de démontrer au Canton la plus-value des propositions faites par la Municipalité, pour la Commune comme pour le Canton.

Après mûre réflexion, l'avis du bureau d'urbanisme et d'un avocat spécialisé, la Municipalité *in corpore* a pris la décision de poursuivre la même ligne de conduite. En conséquence, un préavis complémentaire demandant un financement supplémentaire de Fr. 85'000.- a été présenté au Conseil Général en sa séance du 27 novembre 2023, démontrant le bienfondé de poursuivre par rapport à ne rien faire. Le budget comprenant, en plus du travail de l'urbaniste et des frais de procédure, une somme pour l'étude pédologique pour le projet de rocade de terrains afin de démontrer que la terre à gauche de la route est de même qualité de celle à droite, ainsi qu'une somme pour le conseil juridique. Après une séance animée, le préavis a finalement été approuvé à une très large majorité. L'année 2024 devrait finalement voir, avec un peu de chance, avancer ce projet pharaonique.

Chemin et routes

- Projet d'aménagement routier sur routes de St-Saphorin, Colombier et des Essercles

Début avril, les travaux d'aménagement provisoire pour la phase-test du projet ont commencé et ont duré trois semaines. La phase-test est entrée en vigueur le 5 mai 2023 pour une durée de six mois. Les comptages effectués au mois de juin 2023 démontrent une diminution du trafic d'un tiers par rapport au comptage de l'année précédente. De plus, une diminution de la vitesse moyenne a été observée.

Des mesures de nuisances sonores ont été effectuées au mois de mars 2023 et au mois de septembre 2023. Celles-ci démontrent une diminution de 2 décibels en septembre par rapport à mars.

Une prolongation de la phase-test a été accordée par le canton de Vaud, celle-ci prendra fin en mai 2024.

Afin d'estimer le plus précisément possible le coût des futurs travaux routiers engendrés par le projet, des analyses des matériaux des différentes couches composant les routes ont été menées en fin d'année.

Exemple de l'aménagement fait sur la route de St-Saphorin



Modification de l'itinéraire prévu par la phase-test

Avant le test, mars 2023 – TJOM [véh/jo]



Pendant le test, avec incident sur l'autoroute, juin 2023 – TJOM [véh/jo]



Abris-bus

En fin d'année, les arrêts de Pierrafuz et du Petit Vaux de la ligne 728 des MBC ont été réhaussés afin de respecter la nouvelle norme LHand qui concerne l'accessibilité aux transports publics pour les personnes en situation de handicap. Dans le sens Apples-Morges, deux abris-bus ont été construits. Ces éléments font partie du préavis n°02 / 2023 - Demande d'un crédit de Frs 100'000.- TTC pour la mise en place de deux abris de bus sur les arrêts « Petit-Vaux » et « Village ».

Espaces publics

Un projet important a débuté en 2022 et s'est poursuivi en 2023. Il s'agit de l'aménagement des rives de la Morge entre le Pont des Essercles et la RC 74d. Pour rappel, ce projet à quatre volets spécifiques :

1. Reconstruction de la passe à poissons qui est aujourd'hui trop ancienne et ne permet plus le passage de certaines espèces entre l'amont et l'aval de la rivière. Malheureusement, la libre migration des espèces aquatiques dans la Morge est aujourd'hui limitée en raison de la passe à poissons en lien avec l'ancienne prise d'eau du moulin de la commune de Vaux-sur-Morges.

Cet ouvrage doit être adapté d'ici à 2025 dans le cadre de l'assainissement piscicole de la force hydraulique selon la Loi Fédérale sur la Pêche (LFSP, art. 9 et 10). L'ouvrage actuel en rondins de bois présente effectivement des signes de vieillissement avancés et des niches d'érosion dans la berge se sont formées. De ce fait, ni les conditions biologiques ni les conditions sécuritaires ne sont assurées, à moyen terme.

2. Le canton de Vaud a démarré un vaste programme de radiation des droits d'eau historiques et inutilisés, en lien avec l'arrêté du Tribunal Fédéral 1C_631_2017 du 29 mars 2019, déclarant les droits d'eau perpétuels anticonstitutionnels. Le droit d'eau n°183-504 doit donc être revu et la Municipalité a souhaité maintenir la possibilité d'exploiter ce bief, en lien avec la force hydraulique ou dans le but de créer des aménagements favorables à la nature dans l'espace forestier, en lien avec l'ancien bief et en rétablissant un ouvrage du village à valeur patrimoniale.
3. Un diagnostic écologique sur l'ensemble de la région, mené par La Maison de la Rivière en 2016, a mis en lumière le potentiel de cette zone en termes de couloirs migratoires pour les espèces terrestres, aquatiques et amphibiens. Des corridors régionaux existent dans le secteur et ce site pourrait jouer un rôle important dans le rétablissement de couloirs terrestres et amphibiens, entre l'Aubonne et la Venoge. Des projets sont, actuellement, en cours dans ce sens, en lien notamment avec la plaine de la Vogeaz et la création de zones humides sur la commune de Yens. Deux ateliers de projets ont été menés en 2017 par la HES-SO Genève sur ce site, dans le cadre de l'enseignement bachelor. Les étudiants ont ainsi pu s'exercer à l'élaboration d'un projet dans le domaine de la restauration écologique et proposer des mesures. Les résultats de ces exercices ont été présentés à la commune en 2017.
4. En complément à ces trois premiers volets, la Municipalité souhaite également la mise en place d'un sentier didactique public le long de la Morges, afin que tant les villageois que le public puissent profiter de ce lieu naturel.

En 2023, une étude effectuée par la HES-SO Valais a démontré que le turbinage d'une partie des eaux de la Morges était économiquement et techniquement viable. La turbine devant être installée sur un terrain privé, la Municipalité a pris contact avec les propriétaires concernés. Ces derniers ont donné leur accord à la poursuite du projet qui a maintenant, étude à l'appui, été transmis à l'Administration cantonale dans le cadre de l'étude du renouvellement du droit d'eau.

Le projet va se poursuivre en 2024.

La commune a également mandaté la Maison de la Rivière afin de réaliser une étude pour déterminer d'éventuelles mesures que la Municipalité pourrait décider de mettre en place afin de développer / d'améliorer la biodiversité sur le territoire de la Commune de Vaux-sur-Morges. Cette étude porte sur quatre champs d'action distincts :

- L'espace bâti
- Les cours d'eau
- Les forêts
- Les terrains dévolus à l'agriculture (champs, vergers, etc.)



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Les conclusions de cette étude seront remises en 2024 à la Municipalité. Il est toutefois précisé que la Municipalité décidera de la mise en place des mesures proposées au cas par cas selon leur utilité et leur coût.

Voirie

La Commune de Vaux-sur-Morges continue à avoir une structure très simple au niveau de la voirie, puisque les travaux courants sont assurés par un employé travaillant sur base horaire. Il a été constaté que la fontaine municipale se situant au chemin de Village ne fonctionnait plus. Il a été décidé de mettre un montant au budget afin de remettre cette fontaine en eau, s'agissant d'un élément de notre patrimoine villageois.

Déchetterie

La déchetterie intercommunale avec Clarmont nous donne pleine satisfaction et nous constatons avec plaisir qu'elle coûte moins cher que l'ancienne avec Chaniaz. À la suite de remarques de nos citoyens, nous avons discuté avec la Municipalité de Clarmont et nous avons décidé d'ouvrir un jour de plus en semaine. Le lundi soir notre déchetterie est disponible de 17h30 à 18h30 durant la période des heures d'été (fin mars à fin octobre).

Déchet incinérable

18,59 tonnes de déchets incinérables ont été collectés dans la commune en 2023. Toute cette collecte est réalisée par le biais des conteneurs enterrés (Molok) au centre du village. La commune est à la taxe au poids afin de répondre à la loi du pollueur - payeur. Le prix est maintenu, actuellement, à Fr. 0,60.- par kilo.

5. Instruction publique et cultes

École - Regroupement scolaire ASIABE

- **Projet du nouveau collège tant attendu stoppé net suite à une mauvaise surprise**

Lors du Conseil Intercommunal de l'ASIABE en séance du 18 février 2021, la motion de notre commune demandant une réflexion concertée CODIR-Municipalités sur les besoins en matière de nouvelles constructions a été soutenue par une majorité de communes membres. Ce vote a entraîné le refus d'un crédit préliminaire de Fr. 120'000.- pour l'étude de faisabilité d'un nouveau collège à Apples et la démission séance tenante de l'ancien Président du CODIR de l'ASIABE. Fort de cette expérience, le nouveau CODIR a mandaté l'entreprise Microgis SA, spécialisée dans la démographie scolaire et qui avait déjà évalué en son temps les besoins futurs lors de l'élaboration du collège du Léman à Apples. Courant août 2022, la société a rendu son rapport permettant de projeter une augmentation de plus de 18% des élèves à l'horizon 2030 (831 primaires et 336 secondaires), voire de plus de 22% à l'horizon 2040 (868 primaires et 338 secondaires) en se basant sur l'année de référence 2020. En pratique, cela implique le besoin de 8 classes supplémentaires pour 2030, avec encore 2 classes supplémentaires pour 2040. Cela ne tient pas compte des autres salles nécessaires (salles de dégagement, travaux manuels...) pour pouvoir réaliser l'enseignement moderne d'une classe, sans compter qu'il faudra à l'évidence construire de nouvelles salles de gymnastique. L'étude a également permis de mettre en lumière que la majorité de l'augmentation démographique des élèves allait concerner les Communes « du bas », principalement en raison de Hautemorges, confortant le choix d'une nouvelle construction sur le site d'Apples. Afin de pouvoir suivre au plus près ce projet



Commune de Vaux-sur-Morges

Nature et diversité

d'envergure, le Vice-Syndic avait intégré la commission de construction du Conseil intercommunal de l'ASIABE.

Le premier semestre 2023 a été ponctué par plusieurs séances de la commission de construction. D'une part, il a fallu admettre la nécessité de trois classes supplémentaires rapidement afin d'absorber les élèves supplémentaires tout en respectant les exigences de la LEO concernant les enclassements. Pour cela, le Conseil intercommunal a validé dans sa séance du 28 mars 2023 le préavis 02/23 autorisant l'ajout de portacabines supplémentaires pour la somme de CHF 536'650.-. D'autre part, afin d'avancer sur le projet de ce nouveau collège tant attendu, le préavis 03/23 a également été accepté par le Conseil le même jour permettant au CoDir de mandater la société F-Partenaires SA (maître d'ouvrage) et d'allouer CHF 40'000.- pour le crédit d'étude de faisabilité. Lors des séances de constructions suivantes, les différents plans volumiques, réalisés par un bureau d'architecte, démontrant plusieurs possibilités d'implantation du futur collège en intégrant tous les besoins identifiés ont été étudiés.

Alors qu'un Conseil intercommunal extraordinaire était prévu le 13 septembre 2023 afin de présenter un préavis pour un crédit d'étude du nouveau collège, les membres de la commission de construction ont été informés le 31 août 2023 d'un rebondissement imprévu suite à l'analyse du bureau technique de Hautemorges. En effet, dans son courrier adressé au CoDir en date du 27 juillet 2023, la Commune de Hautemorges constate que l'étude a été réalisée sur la base d'un volume constructible de 5m3/m2 (comme dans le RPGA) alors que les parcelles concernées autorisent un volume maximal de 3m3/m2 selon le PPA en vigueur. Cette réduction de volume est une très mauvaise nouvelle et rend le projet tout simplement impossible car une construction respectant le volume maximum autorisé ne permettrait pas d'intégrer les besoins nécessaires et serait une importante dépense inutile. Suite à ce revers cuisant, le reste de l'année a été occupé à réfléchir à d'éventuelles alternatives afin de créer de nouvelles classes sachant que la population d'élèves va continuer à croître. Deux pistes réalistes à court et moyen terme se sont dessinées ; l'extension du collège du Léman et l'extension du collège de Pampigny, toutes deux prévues lors de leur construction.

Église / Cultes

Lors de l'Assemblée paroissiale de Saint-Prex-Lussy-Vufflens du mois de mai 2023, nous avons évoqué l'utilisation et les besoins de notre petite chapelle communale. En référence à la mise en place d'un CECB+ (évoqué précédemment), cette dernière, faisant partie du bâtiment communal, est donc concernée par les éventuels travaux de rénovation. Des discussions seront menées lors des prochaines séances.

En fin d'année, nous avons été informés du prochain départ de Monsieur Sandro Restauri, pasteur actuel de notre paroisse. Son départ est prévu pour l'été 2024.

6. Police

Police / Police population

Vaux-sur-Morges est un village calme et le nombre d'intervention très faible de la Police le prouve. Néanmoins, appliquant le principe du prévenir vaut mieux que guérir, la Municipalité rappelle que Vaux-sur-Morges participe au concept Police Population. Si certains citoyens souhaitent en savoir plus sur ce concept, une brochure est disponible sur le site suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/brochure_smhab.pdf

SDIS Morget (Service de défense contre l'incendie et de secours)

Vaux-sur-Morges a été passablement épargné par les sinistres en 2023, puisqu'il n'y a aucun incendie, inondation ou autre d'importance à signaler. Il n'empêche que nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir à disposition une organisation efficace et rapide en cas de nécessité.

Le projet de nouvelle caserne à Morges est toujours en cours, car le SDIS va devoir impérativement quitter les lieux, en principe en 2026 afin de laisser la place au chantier « Morges gare Nord » géré par la Commune de Morges et les CFF. Le SDIS ayant renoncé pour des raisons pratiques à la reprise du dépôt des MBC à Tolochenaz, un site est toujours recherché. Il semble néanmoins que plusieurs pistes se dessinent et pourraient avancer rapidement.

Afin de préparer la construction de la nouvelle caserne ainsi que son financement, le SDIS va devoir modifier ses statuts afin de mettre en place un plafond d'endettement (devisé à Fr. 15'000'000.-) destiné à assurer le coût de construction de la nouvelle caserne.

7. Affaires sociales

Les Aînés

- Rencontre des Aînés des communes de Vaux-sur-Morges et Clarmont

Une trentaine de personnes regroupant nos séniors des communes de Vaux-sur-Morges et Clarmont se rencontrèrent le 16 mai 2023 pour une escapade, destination le Moulin de Sévery.

Arrivés sur place, un petit-déjeuner fût servi, tout en écoutant M. Bovey nous présenter l'historique du Moulin de Sévery, aujourd'hui le dernier moulin de Suisse à exercer une activité artisanale tout au long de l'année. Lors de la visite guidée suivie d'une dégustation d'huiles, moutardes aromatisées, vinaigres pulpeux et autres produits, nous découvrîmes le savoir-faire et la maîtrise des techniques d'artisan huillier, entre autres la pressée à l'ancienne et le pressage à fois.

La visite terminée, le repas fût pris dans le nouvel espace, appelé, le Bistro du Moulin.

Moulin de Sévery – Pressée



Visite jardins du Château de Vullierens





Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

La deuxième partie de journée se déroula au Château de Vullierens, où nous pûmes assister au spectacle du Bing Bang créé par M. Etienne Krahenbuhl qui sonne tous les jours à 14h30 précises en semaine et le week-end.

A nouveau, une visite guidée fût organisée par Mme Annette Mann, municipale à Clarmont et guide au Château de Vullierens. Ses explications sur la vingtaine d'artistes suisses et internationaux dans ces jardins ainsi que le récit du patrimoine historique de ce château furent appréciés et nous lui adressons nos remerciements.

- Noël des seniors

Le jeudi 14 décembre 2023, la Municipalité a organisé une journée de rencontre avec les seniors de la commune pour partager leurs expériences et revivre leurs histoires, le tout dans une atmosphère chaleureuse et conviviale.

8. Services industriels

Eaux claires

Association Intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM)

L'année 2023 a été à nouveau particulièrement chaude et sèche. Le manque de précipitations a obligé l'AVM à instaurer des limitations dans l'utilisation de l'eau potable, en particulier en interdisant l'arrosage mécanique des jardins ainsi que le remplissage des piscines. Ce rationnement a été décidé très tôt au printemps et a été maintenu jusqu'en novembre. Nous espérons que les précipitations importantes de l'hiver 2023 / 2024 et du printemps 2024 permettront d'éviter à l'AVM un nouveau rationnement de l'eau potable en 2024.

Il est également important de signaler que l'AVM a accueilli une nouvelle commune membre, à savoir la Commune de Clarmont. L'admission de Clarmont au sein de l'AVM a été décidée à l'unanimité par le Conseil Intercommunal lors de sa séance du printemps 2023. Selon les statuts, chaque commune membre a droit à une place au Comité Directeur, raison pour laquelle le nombre de membre de ce dernier est passé de cinq à six membres. La place dévolue à la commune de Clarmont est occupée par Mme Fiona Carlu, Municipale. L'entrée de Clarmont dans l'AVM a nécessité certains travaux sur le réseau, travaux qui sont maintenant terminés.

Eaux usées et assainissement

Epurateur Région Morges

L'actualité de l'ERM est dense et continuera à l'être ses prochains mois. En effet, après le large rejet d'un premier projet, le nouveau projet de STEP est en voie de finalisation. Ce nouveau projet est clairement mieux intégré dans le paysage, ce qui est important étant donné que la STEP est située à proximité immédiate du Parc de Vertou à Morges, qui est un endroit très apprécié de la population. Une présentation du projet a été faite au Conseil Général. Le Comité Directeur de l'ERM estime que la mise à l'enquête pourra être faite courant 2024. Il est espéré que ce nouveau projet n'entraîne pas un déluge d'oppositions, la STEP actuelle étant très vétuste et ses capacités étant limitées. La réalisation du projet devrait s'étendre sur sept ans et deux phases de travaux. Il est clair que la STEP demeurera toujours en fonction pendant la durée des travaux.



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

9. FDDER

Un fonds au service des citoyens pour un avenir respectueux de notre environnement

Sous l'impulsion de la Municipalité, un fonds de promotion du développement durable et des énergies renouvelables (FDDER) a été accepté par le Conseil Général en date du 7 novembre 2012. Une enveloppe d'un million a été allouée au fonds par voie budgétaire. A noter que le règlement du fonds a été mis à jour et validé par le Conseil d'Etat en date du 23 septembre 2021.

Ce fonds est à disposition des citoyens de la Commune. Le règlement adopté couvre un large éventail de domaines comme la promotion des énergies renouvelables indigènes, l'efficacité énergétique, le remplacement des sources d'énergies fossiles par des sources renouvelables dans l'habitat, la promotion de la santé dans l'habitat, l'isolation des bâtiments, la promotion de la cohésion sociale par la formation, la promotion des échanges intergénérationnels, la mobilité douce, l'incitation à la biodiversité, etc.

Le fonds est géré par une commission ad hoc représentée par 2 municipaux, un membre du Conseil, un citoyen et un expert en énergie renouvelable. Une secrétaire est également engagée afin de gérer l'administratif des demandes et faire le lien avec la population. Le comité se réunit au maximum quatre fois par an afin d'analyser les demandes de subvention. En parallèle, une liste des aides directes est mise à jour chaque début d'année afin d'allouer des aides qui entrent dans des critères précis, permettant d'accélérer les prises en charge des différentes demandes.

Les premières années, le fonds a principalement été utilisé pour la mobilité douce (abonnements, vélos...) avec des subventions de quelques milliers de francs. Plus récemment, les tensions sur l'approvisionnement énergétique et la flambée des prix ont motivé moult citoyens à couvrir leurs toits avec des panneaux photovoltaïques ou à installer des pompes à chaleur permettant de subventionner pour plusieurs dizaines de milliers de francs.

10. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 02 / 2024 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

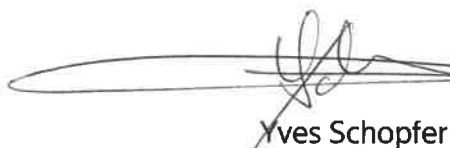
décide :

- d'accepter le rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité et aux membres de la commission de gestion.

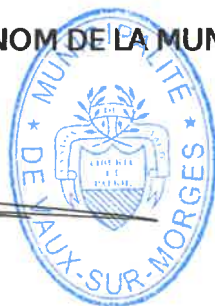
Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Yves Schopfer



La Secrétaire



Barbara Vanrietvelde

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 24 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

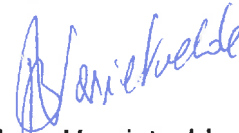
Le Président



Claude-Alain Gebhard



La Secrétaire



Barbara Vanrietvelde